

SÉCURITÉ | Opération tranquillité vacances

Protéger votre maison ou appartement pendant vos vacances, rien de plus simple avec l'opération tranquillité vacances !



© Freepik

Si vous avez prévu de vous absenter cet été, la police municipale peut surveiller **gratuitement** votre domicile lors de ses patrouilles.

Quelle surveillance ?

La police municipale effectuera des passages fréquents devant votre domicile durant votre absence et vous signalera, le cas échéant, toute effraction constatée.

Elle peut, si une intervention se justifie, pénétrer à l'intérieur de votre domicile.

Quelle démarche à suivre ?

Pour bénéficier de cette surveillance accrue, il est indispensable de remplir le **coupon-formulaire** "opération tranquillité vacances 2024" se trouvant :

- en bas de cette page (Onglet DOCUMENTS)
- dans votre magazine de juin 2024, *Pierrelaye notre ville*, page 18

Une fois **rempli et signé**, n'oubliez pas de déposer votre coupon, sous pli fermé, à **l'accueil de la mairie** (42 bis rue Victor hugo) avant le 6 juillet 2024.

Infos pratiques

Coupon à déposer en mairie, sous pli fermé, avant le 6 juillet 2024.

Contact

Police municipale

24 rue de Bessancourt

95480 Pierrelaye

pm@ville-pierrelaye.fr

Tél : 01 34 32 31 40

Mairie

42 bis rue Victor Hugo

Tél : 01 34 32 31 30

Documents

[Opération tranquillité vacances 2024 - Coupon / formulaire](#)